

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1427 prescrivant suspension de permis de conduire

n° 1427

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 septembre 1965

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1965

Date du numéro
1 octobre 1965

TEXTE INTÉGRAL

— Le permis de conduire ne 290, délivré le 18 août 1955 au sieur Hoche Robleh Idieh, Somali issa saad Moussa, né en 1928 à Djibouti, fils de feu Robleh Idieh et de Bouho Barreh, gendarme du cadre d'Outre-Mer, est suspendu pour une durée de huit mois. (Nota: Permis suspendu par arrêté n° 1774 en date du 23 décembre 1964. Suspension à compter du 29 décembre 1964.) — Le permis de conduire n° 679 délivré le 20 octobre 1961 au sieur Djama Robleh Guedi, Somali Darod, employé aux Contributions directes du Port, fils de Robleh Guedi et de Bourho Douaieh, demeurant boulevard de Gaulle, n° 36, est suspendu pour une durée de un an, Le permis sera restitué après nouvel examen sur la capacité. — Les permis de conduire n° 126-127, délivrés à Djibouti le 30 avril 1964 au sieur Mohamed Ahmed Allaoui, Arabe Zeïdi, chauffeur, né en 1946 à Dikhil, fils de Ahmed Allaoui et de Saida Awale, demeurant à Dikhil, est suspendu pour une durée de un an. En outre, interdiction de se présenter à une session de permis avant deux ans, en ce qui concerne le permis de conduire catégorie « D ». — Le permis de conduire catégorie , n° 478, délivré à Djibouti le 31 mai 1963 à Miriam Hassan Robleh, Somalie Issa Mamassan, née à Djibouti en 1936 de Hassan Robleh et de (gnorée), secrétaire à la Direction du Service de l'Elevage, demeurant au quartier La Plaine, est annulé conformément à l'article 127 du Code de la Route. L'intéressée ne pourra solliciter un nouveau permis de conduire avant un an. — Le permis de conduire catégorie «», n° (?), délivré à Djibouti le (?) au sieur Ibrahim Warsama Mohamed, Somali Issack abar awal rer Ahmed, né vers 1932 à Djibouti de Warsama Mohamed et de Dahbo Magane, chauffeur, demeurant au quartier 3, avenue 16, est suspendu pour une durée de un mois. — Le permis de conduire n° 322, délivré le 10 juillet 1955, catégorie «B>, au sieur Mohamed Abdallah Saleh, Arabe Bédani, né vers 1922 à Beida (Yémen), fils de Abdallah Saleh et de Alima Ahmed, transporteur, sans domicile, est suspendu jusqu'à une visite médicale et vérification de la capacité de l'intéressé à conduire les véhicules automobiles. — Le permis de conduire n° 188, délivré le 1e mars 1963, catégorie , au sieur Voussouf Haiban Mouhoumed, Somali Issack abar awal, né vers 1935 à Hargueissa, demeurant quartier 3, boulevard 24, we 114, est suspendu pour une durée de un mois.